

Brest à Pied et à Vélo - BaPaV

19 rue Bruat

29200 Brest

contact@bapav.org

09.81.62.70.20

06.59.75.70.84

Brest Métropole

**À l'attention de Monsieur le
Président**

24 rue Coat ar Gueven

CS73826

29238 Brest Cedex 2

Brest, le 28 février 2024

Objet : Demande d'information sur l'application du code de l'environnement pour vos travaux de rénovation **rue Pen Ar Menez**

Courrier recommandé

Monsieur le Président, Monsieur le Maire,

Nous avons appris la rénovation prochaine de la rue Pen Ar Menez.

Ces travaux nous semblent avoir, au regard de la jurisprudence, une consistance et une nature permettant de les qualifier de rénovation au sens de l'article L228-2 du Code de l'Environnement (modification de places de stationnement, modifications de trottoirs, modification d'intersection).

Cette voie urbaine n'étant ni une autoroute ni une voie rapide, il vous appartient donc de mettre au point des itinéraires cyclables dans ce secteur. Nous souhaitons connaître la forme que prendront les aménagements de ces itinéraires, parmi la liste limitative prévue par la loi (pistes, bandes cyclables, voies vertes, zones de rencontre).

Nous vous rappelons que la jurisprudence établit que "les besoins et contraintes de la circulation" ou encore une "zone 30" ne peuvent justifier l'absence de tels aménagements mais seulement le choix entre ceux-ci.

Un des buts de notre association étant "de veiller au bon usage de l'argent public dans le domaine des transports et des déplacements", nous préférierions que ces aménagements soient mis au point avant de nécessiter des coûts supplémentaires.



Nous restons à votre disposition, si vous le désirez, pour étudier avec les services de la métropole la meilleure façon, pour les usagers de l'espace public et pour les finances de la métropole, de respecter la loi.

Vous pourrez trouver en annexe notre avis déjà communiqué à la métropole en octobre 2023.

Avec mes remerciements, je vous prie d'agr  er, Monsieur le Pr  sident, Monsieur le Maire, l'expression de notre consid  ration distingu  e.

Pour l'association BaPaV



Annexe

Rue de Pen Ar Menez

Avis basé sur le plan dessiné le 15/05/2023, communiqué à Brest Métropole en Octobre 2023.

L'aménagement proposé ne comporte aucun aménagement cyclable et ne respecte probablement pas la L228. Mais nous sommes conscient.e.s qu'il s'agit d'une première ébauche et nous remercions la ville d'impliquer BaPaV à ce stade.

Pour plus de contexte, voici les faits à prendre en compte pour cet aménagement :

- 1200 véhicules/j ouest->est, 1500/j est->ouest
- une contrainte de ligne de bus
- présence d'une école
- Des excès de vitesse important (zone 30):
 - V85 de 40 et 45km/h
 - V50 de 33 et 36 km/h
 - V15 de 30km/h dans le sens est->ouest, seulement 15% des véhicules respectent la limitation dans ce sens !
- présence de plusieurs itinéraires vélo balisés

Plan de circulation

Après analyse du secteur, la solution qui nous semble la plus pertinente est la suivante :

- Mettre en place un sens unique voiture rue du Commandant Groix (ouest->est) sur la partie visible sur le plan
- Mettre en place un sens unique voiture (est ouest) sur la partie ouest de la rue Pen Ar Menez

Cela permettra entre autres de réduire les excès de vitesse dans le sens est-ouest car réduisant la longueur de piste disponible. Il en va de même dans le sens ouest-est en réduisant la largeur de la route.

La proximité des deux rues rend l'impact négatif d'un tel aménagement négligeable. Cela laisse également assez de largeur pour un DSC et une bande ou piste cyclable dans le sens de la circulation (au moins rue du Commandant Groix).

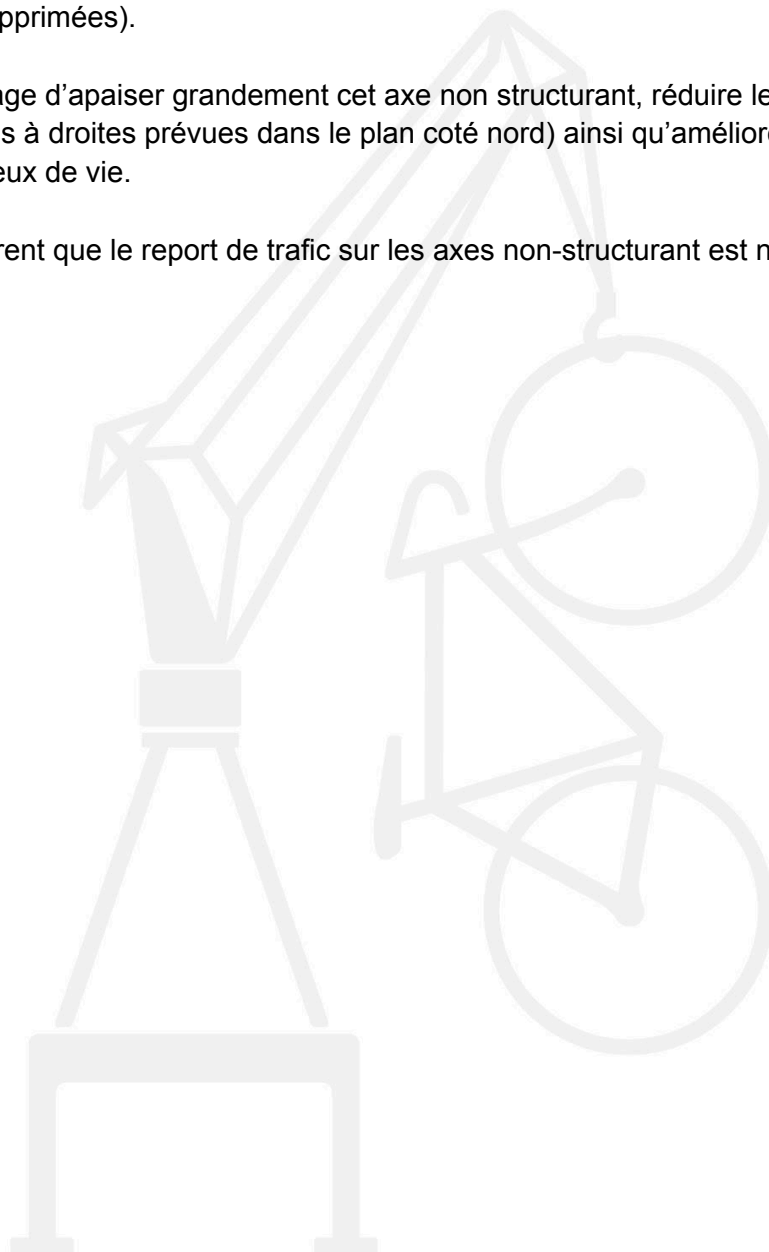
Toujours dans la partie ouest de la rue Pen Ar Menez, nous proposons de faire passer la piste/bande cyclable entre le trottoir et le stationnement en rajoutant une zone tampon pour éviter l'emportierage et le stationnement sur la piste/bande cyclable.

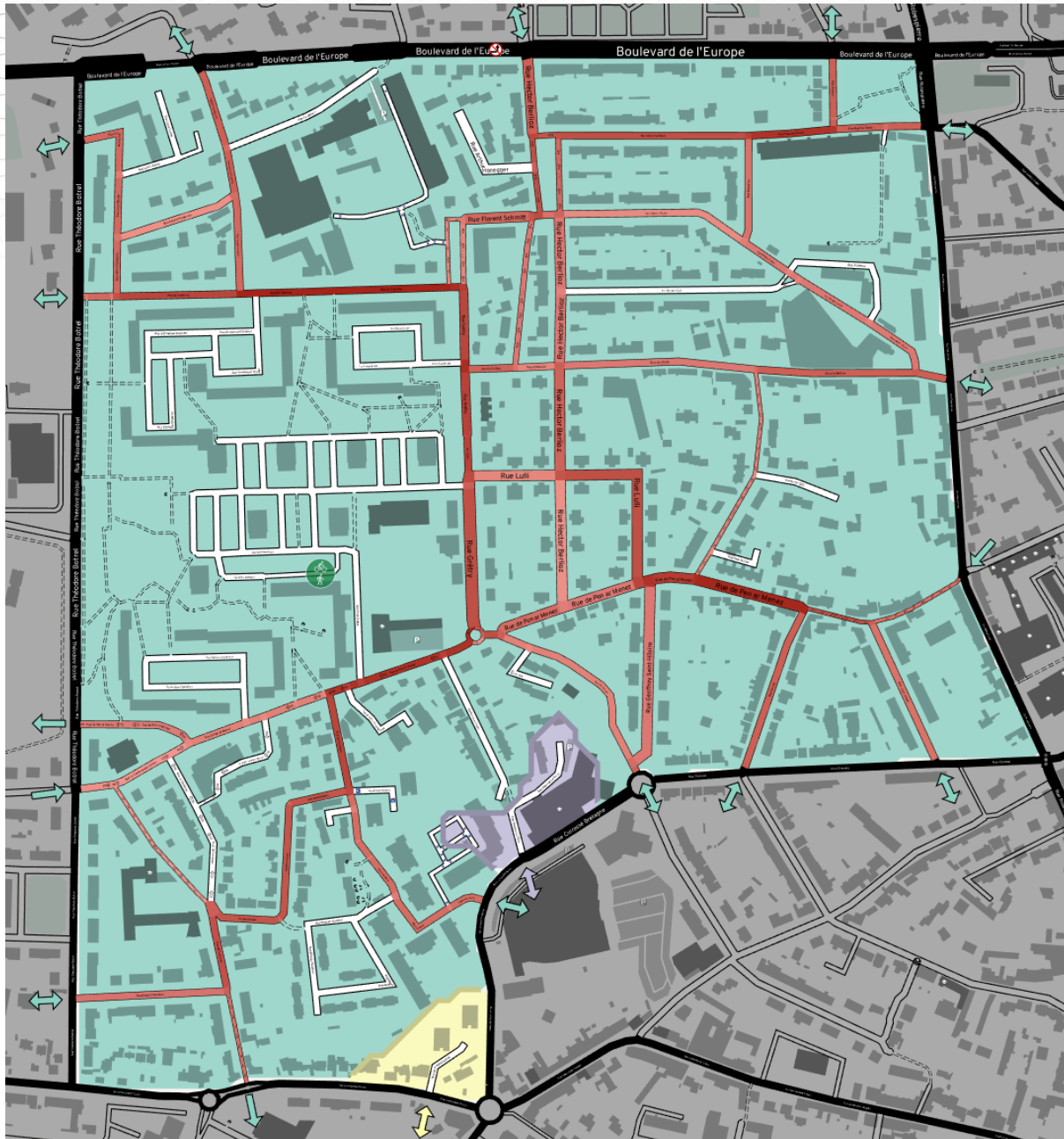
- Mettre en place un DSC rue André Theuriet et potentiellement rue Torpilleur Adroit.
- Mettre en place un sens unique voiture est-ouest entre la rue Grétry et la rue Gustave Charpentier tout en permettant aux bus de circuler dans le sens ouest-est (panneau sens interdit sauf bus sauf vélo).

- Additionnellement, pour permettre une bonne cohabitation entre vélos, bus et voitures en sens unique, mettre en place un chaussidoux dans cette même section de voirie.
- Ajouter des stops ou céder le passage sur les rues de Keredern et Benjamin Franklin pour fluidifier la circulation ouest->est des bus et vélos.
- Potentiellement privilégier la variante de l'intersection avec la rue Bison.
- Potentiellement mettre en place une écluse au niveau de la sortie de la rue Bison (compatible avec le chaussidoux) si les excès de vitesse sont toujours trop courants.
- Installer du stationnement voiture uniquement sur le côté nord de Pen Ar Menez (seules 2 à 3 places sont supprimées).

Cela aura pour avantage d'apaiser grandement cet axe non structurant, réduire les excès de vitesse (en conservant les priorités à droites prévues dans le plan coté nord) ainsi qu'améliorer la sécurité aux abords de l'école et lieux de vie.

Nos simulations montrent que le report de trafic sur les axes non-structurant est négligeable.





Avis sur la solution indiquée par le plan communiqué

Cheminements piétons

L'ensemble des cheminements piétons nous semblent très bien réalisés, mention spéciale pour la création de trottoirs traversants qui pourraient être également présents rue Theuriet, Kerbloas et Keredern.

Il est toutefois nécessaire d'installer des potelets aux endroits stratégiques (eg. de part et d'autre de bateaux, trottoirs traversants) pour réduire la possibilité de stationnement sauvage/gênant.

Végétalisation

Certains trottoirs larges offrent de la place pour recevoir arbres et arbustes, ce qui est indispensable dans le contexte climatique actuel et à venir. Surtout en face de la rue Paul Dukas

Aménagements cyclables

Ceci est un complément à ce qui a été proposé précédemment.

Des arceaux vélos sont nécessaires (il n'y a actuellement qu'un seul arceau dans toute la zone !)

- Devant l'entrée principale de la mosquée
- Devant le cabinet médical (haut de rue de Kerbloas)
- Autour du centre scolaire, centre social, BMH, Local Associatif, etc rue Dukas

Hors cadre

La rue Paul Dukas pourrait passer en zone de rencontre ou zone piétonne.

